

Ambrosie – une brève carrière en Suisse ?

L'ambrosie menace toujours davantage de se propager au nord des Alpes. Dans des cas isolés, elle s'est déjà installée sur des surfaces d'exploitation agricole. Si cette mauvaise herbe continuait à s'établir dans les zones agricoles, il ne serait guère possible d'arrêter son expansion massive. La plante pourrait coloniser de façon incontrôlée d'autres régions non exploitées et inhabitées et, avec le temps, assaillir la flore indigène.

Depuis 2001, un thème de plus en plus important

Depuis 2004, la Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil ACW élabore des stratégies de lutte contre l'ambrosie en milieu agricole. Dans deux workshops d'information (2001 et 2003), l'Office fédéral de l'environnement a clairement exprimé la nécessité d'agir en matière d'ambrosie. Par la suite, l'affaire a été classée comme prioritaire. En 2001, le premier groupe de spécialistes de l'ambrosie s'est formé dans le canton de Genève après avoir de plus en plus souvent observé les plantes incontestablement introduites par des machines agricoles provenant de la région lyonnaise. D'autres groupes se sont constitués dans les cantons du Tessin (2003), de Neuchâtel (2005), d'Argovie et de Zurich (2006). Ces dernières années, l'ACW a en outre fait beaucoup de travail en matière de conseils et d'informations dans les communes, par la presse et pour un vaste public.

Les cantons sont mis à contribution

En juillet 2006, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a déclaré, dans l'Ordonnance sur la protection des végétaux (SR 916.20), que l'ambrosie était une plante à combattre. Peu après, les autorités environnementales interviendront avec une révision de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE). Entre-temps, plusieurs cantons ont adopté des mesures efficaces. Ainsi, dans les cantons de Zurich et d'Argovie, les employés de toutes les communes sont informés en détail sur ce thème par des spécialistes. Les cantons des Grisons, de Thurgovie et d'autres encore réalisent une formation destinée aux équipes de lutte contre l'incendie. Le canton du Tessin se focalise sur l'instruction des travailleurs actifs dans la construction des autoroutes et dans les services d'entretien. Le canton de Zurich s'emploie actuellement à élaborer un système de localisation des lieux d'implantation à l'aide d'un système d'information géographique (GIS). Les stations d'ambrosie peuvent être ainsi localisées avec précision et maintenues sous surveillance périodique. Ce mode de suivi est nécessaire, car les graines d'ambrosie peuvent germer même après 40 ans.

De concert contre l'ambrosie

Les chiffres et faits alarmants provenant d'Amérique du Nord, des états balkaniques et des pays voisins, Autriche, France et Italie, de même que les constatations des différents experts suisses mettent en évidence : il faut éradiquer cette mauvaise herbe au nom mélodieux avant qu'elle présente un problème réel pour l'homme, l'agriculture et la flore. Dans la lutte contre l'ambrosie, les autorités fédérales et cantonales compétentes, les agronomes, les experts relevant du domaine de la protection de la nature et des végétaux, les biologistes environnementalistes, les botanistes, les spécialistes du jardinage et les représentants du domaine de la santé dispensent donc des informations et agissent sur toute la ligne, souvent par des actions communes.

Journée nationale d'arrachage : le 25 juin

La Station de recherche Agroscope ACW, le Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme, MétéoSuisse et la Société suisse d'aérobiologie organisent donc cette année une action commune afin d'informer une fois de plus le public au sujet de cette dangereuse mauvaise herbe : par une conférence de presse et une journée nationale d'arrachage de l'ambrosie qui aura lieu le 25 juin.